



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4422^e séance

Mardi 20 novembre 2001, à 11 heures
New York

Provisoire

| | | |
|---------------------|---|-----------------------|
| <i>Présidente :</i> | Mlle Durrant | (Jamaïque) |
| <i>Membres :</i> | Bangladesh | M. Chowdhury |
| | Chine | M. Shen Guofang |
| | Colombie | M. Valdivieso |
| | États-Unis d'Amérique | M. Cunningham |
| | Fédération de Russie | M. Gatilov |
| | France | M. Levitte |
| | Irlande | M. Corr |
| | Mali | M. Ouane |
| | Maurice | M. Gokool |
| | Norvège | M. Kolby |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Jeremy Greenstock |
| | Singapour | M. Mahbubani |
| | Tunisie | M. Jerandi |
| | Ukraine | M. Krokhamal |

Ordre du jour

Les enfants et les conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés
(S/2001/852)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les enfants et les conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2001/852)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Canada, de l'Égypte, d'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Malaisie, du Mexique, du Nigéria, de la République de Corée et de la Slovénie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, Mme Ndhlovu (Afrique du Sud), M. De Ruyt (Belgique), M. Heinbecker (Canada), M. About Gheit (Égypte), M. Aldouri (Iraq), M. Lancry (Israël), M. Motomura (Japon), M. Hasmy (Malaisie), M. Navarrete (Mexique), M. Adekanye (Nigéria), M. Lee Ho-jin (République de Corée) et M. Petrić (Slovénie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de

sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite la Directrice générale de l'UNICEF à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/852, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de me joindre au Conseil aujourd'hui. Comme les membres le savent, nous avons espéré organiser ce débat en septembre pour marquer l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, mais la séance a dû être reportée pour des raisons évidentes.

L'ONU a toujours cherché à venir en aide aux enfants touchés par la guerre. La situation en Afghanistan n'a fait que réaffirmer cette préoccupation. Pour cette raison, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés travaillent en collaboration avec M. Brahimi pour faire en sorte que la protection des enfants et des civils en général soit un élément essentiel des efforts déployés pour remettre l'Afghanistan en état et le reconstruire. La génération actuelle d'enfants afghans doit devenir une colombe de la paix.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui détaille ce que chacun de nous doit faire pour protéger les enfants dans les conflits armés. Il appelle les États à punir les comportements qui entretiennent et exacerbent les conflits. Il appelle l'attention sur des questions comme le recrutement d'enfants et le trafic d'armes et de ressources naturelles. Il exhorte les donateurs, les prêteurs et d'autres à utiliser leurs moyens de pression financiers et il insiste pour que le Conseil, le système des Nations

Unies, les institutions financières internationales et d'autres organisations usent également de leur influence en la matière.

La surveillance sur le terrain est également essentielle et je continuerai de veiller au déploiement de conseillers en matière de protection des droits de l'enfant. Le Conseil doit également disposer en temps utile d'informations précises sur la mise en oeuvre de ses résolutions, et je suis déterminé à fournir ces rapports. Je me tiens également prêt à attirer votre attention sur l'identité des parties qui violeraient toute disposition du projet de résolution.

La guerre, la violence et l'instabilité politique continuent de porter d'épouvantables atteintes au monde des enfants. Je suis tout prêt à oeuvrer avec le Conseil pour maintenir frais dans les esprits la conscience aiguë de leurs besoins et à faire en sorte que les droits des enfants et leur protection restent une question essentielle de notre ordre du jour. J'espère que nous serons tous d'accord sur ce point.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et de sa détermination de protéger les droits des enfants.

Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu.

M. Otunnu (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, comme toujours, c'est un grand honneur que de participer à ce débat sous votre présidence. Vous êtes, Madame, une véritable championne de la protection et des droits des enfants.

Le débat d'aujourd'hui est le quatrième débat public du Conseil de sécurité consacré à la protection des enfants touchés par les conflits armés, à leurs droits et à leur réadaptation. Depuis 1998, nous avons vu intégrer progressivement ces préoccupations au programme de paix et de sécurité des Nations Unies. Cela s'est traduit par un ensemble de textes impressionnant dont les résolutions 1261 (1998) et 1314 (2000) sont des éléments clefs; par l'incorporation progressive de dispositions portant sur la protection des enfants dans les mandats de maintien de la paix; par la création du rôle de conseillers en matière de protection des droits de l'enfant; par l'incorporation des questions de protection de l'enfance dans les programmes et accords de paix; et par la pratique d'inclure régulièrement dans les rapports du

Conseil de sécurité des chapitres portant spécifiquement sur la protection des enfants.

Le Conseil de sécurité est au coeur de cette évolution. Au nom des millions d'enfants touchés par la guerre, je voudrais remercier les membres du Conseil d'avoir fait leur cette cause et de la promouvoir. Mon bureau a développé une collaboration très étroite sur cet ordre du jour avec différents partenaires du système des Nations Unies, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Carol Bellamy et à Jean-Marie Guéhenno pour leur ferme appui et leur coopération. Je dois rendre un hommage tout particulier à nos partenaires de la communauté des organisations non gouvernementales, au travail desquels – travail de mobilisation et programmes sur le terrain – nous devons en grande partie les progrès de cette cause. Je remercie également les membres du Conseil d'avoir invité au débat d'aujourd'hui un jeune homme qui a connu une situation de conflit où les enfants ont assisté à des horreurs sans nom. Je souhaite une très chaleureuse bienvenue à Alhaji Babah Sawaneh, de la Sierra Leone.

Malgré les progrès impressionnants qui ont été enregistrés, particulièrement au niveau de la sensibilisation et de la mobilisation de l'opinion publique, des politiques et des programmes, j'ai le regret de dire que la situation générale des enfants exposés à la guerre reste grave et totalement inacceptable. L'ampleur et les détails de cette situation sont parfaitement décrits dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi.

Nous partageons une préoccupation commune : comment peut-on changer la situation des enfants sur le terrain? À cet égard, je voudrais souligner certaines mesures tirées du rapport du Secrétaire général et du projet de résolution dont le Conseil est saisi et qui sont particulièrement importantes, à mon sens, pour changer la situation sur le terrain.

Il est urgent que la communauté internationale organise de façon plus systématique et plus efficace le suivi du comportement des parties à un conflit à l'égard des enfants et l'établissement de rapports sur ce sujet. Qui sont ceux qui brutalisent et ciblent les enfants? Quand et où cela se fait-il? Quelles sont les parties au conflit qui observent ou bafouent leurs obligations et leurs engagements en matière de

protection des enfants? Ce suivi et l'établissement de rapports serviraient ainsi, à condition d'être faits de manière objective et impartiale, de points de départ à des mesures concertées de sensibilisation et de mobilisation de moyens de pression par tous les intéressés.

Nous avons de bonnes nouvelles en ce qui concerne le Protocole facultatif : la semaine dernière, nous avons atteint le nombre requis de 10 instruments de ratification. Cela signifie que cet important traité entrera en vigueur en février prochain. L'entrée en vigueur du Protocole facultatif sera à marquer d'une pierre blanche dans nos efforts communs pour mettre un terme à l'utilisation d'enfants soldats. Mais il resterait essentiellement théorique s'il ne devenait un prélude à des mesures concrètes sur le terrain. Nous devons prendre notamment les mesures suivantes : assurer la mise en oeuvre du Protocole facultatif sur les théâtres de conflit; mobiliser des ressources suffisantes pour les programmes de démobilisation et de réinsertion sociale des enfants qui ont déjà été forcés de participer à un conflit; et, surtout, s'attaquer aux causes sous-jacentes – aux facteurs politiques, sociaux et économiques – qui créent un climat propice à l'aliénation, à l'exploitation et à l'endoctrinement des enfants et des jeunes et facilitent ainsi leur participation aux conflits.

Un scandale tout particulier dans les situations de guerre actuelles est le pillage des ressources naturelles par les parties au conflit et par d'autres, qui revient à priver les enfants de leur droit imprescriptible. Des ressources qui devraient permettre de financer la réadaptation, l'éducation, les soins de santé et la nutrition des enfants sont en fait pillées par des réseaux locaux, du voisinage ou même internationaux. Qui recueille les bénéfices des riches ressources diamantifères d'Angola et de Sierra Leone? ou des diamants, de l'or, de la colombo-tantalite, du bois et du café de République démocratique du Congo? Certainement pas les enfants de ces pays. En outre, tout cela est devenu un moyen d'organiser et de faire durer des conflits dans lesquels les premiers à souffrir sont les enfants. Pour les enfants d'Angola, de Sierra Leone, de République démocratique du Congo et d'autres pays, la bénédiction de ces ressources naturelles s'est changée en véritable malédiction. J'exhorte le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts en la matière.

Comme l'a expliqué tout à l'heure le Secrétaire général, la nomination de conseillers en matière de

protection des droits de l'enfant représente une innovation importante aux fins d'intégrer les questions de la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix. Il est nécessaire de renforcer cette pratique et d'en élargir l'application. La situation actuelle en Afghanistan et au Burundi donne des occasions immédiates de définir des mandats de mission qui tiennent compte des enfants et de déployer des conseillers en matière de protection des droits de l'enfant.

Nous sommes soucieux de tirer des leçons de l'expérience collective accumulée jusqu'à présent. Pour cette raison, nous avons formé un groupe de travail interorganisations officieux pour renforcer nos initiatives en cours concernant l'incorporation des problèmes de protection des enfants aux processus de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. De même, suite à l'appel lancé par le Conseil de sécurité, nous avons formé un groupe de travail officieux chargé de renforcer la formation du personnel de maintien de la paix.

La communauté internationale ne fait pas tout ce qu'elle devrait faire pour empêcher qu'il ne soit nui aux filles en temps de guerre et assurer leur rétablissement et leur réinsertion. Plusieurs exemples récents soulignent la vulnérabilité tout à fait particulière des filles en situation de guerre. Je voudrais rappeler le cas des filles au Rwanda, qui sont devenues soudainement chefs de quelques 60 000 ménages après le génocide; le trafic des filles des Balkans, piégées dans des réseaux de prostitution en Europe occidentale; enlèvements de filles dans les écoles par la Lord's Resistance Army, au nord de l'Ouganda; le refus systématique d'éduquer les filles en Afghanistan. Il faut se souvenir qu'en janvier 1999, le Revolutionary United Front a enlevé plus de 4 000 enfants de Freetown seulement, dont 60 % étaient des filles. Nous savons, hélas, qu'il y a des groupes combattants dont les agents préférés pour servir dans des commandos suicide restent des filles. Nous devons faire beaucoup plus pour protéger et réinsérer les filles exposées aux conflits.

L'an dernier, le Conseil de sécurité a traité pour la première fois du problème de la corrélation entre la guerre et la propagation du VIH/sida, surtout dans les couloirs de la guerre. Nous devons faire beaucoup plus pour assurer la sensibilisation du public et la prévention.

Nous nous réunissons à un moment où notre attention à tous est tournée vers l'Afghanistan. En fait, en ce moment même, une très importante rencontre, convoquée par le Japon et les États-Unis, a lieu à Washington, sur le redressement et la reconstruction de l'Afghanistan. Aujourd'hui, les enfants représentent plus de 50 % de la population de ce pays. Vingt-trois ans de guerre en Afghanistan ont marqué la vie d'au moins deux générations d'enfants et de jeunes, dont la plupart ont grandi au milieu des violences, de la mort, du dénuement, du manque d'éducation, et du désespoir. Les indicateurs clefs présentent une image qui donne à réfléchir sur l'impact direct et indirect de ce conflit sur les enfants afghans.

Je lance un appel au Conseil de sécurité et à la communauté internationale en général pour faire en sorte que le bien-être et la réinsertion des enfants affectés par la guerre deviennent des préoccupations majeures dans toute réaction face à la situation en Afghanistan. Pour faciliter ce fait, j'exhorte le Conseil à soutenir les efforts de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour s'assurer que la protection des enfants reste prioritaire à travers les processus de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix en Afghanistan, notamment par le déploiement d'un personnel spécialisé dans la protection des enfants. Aucune paix ne pourra être viable si les enfants et les jeunes n'ont pas de possibilités de réinsertion et de perspectives d'espoir, pour qu'au lieu d'être de potentiels facteurs négatifs, ils deviennent une force constructive dans la reconstruction de leur pays.

Ce n'est qu'en faisant aujourd'hui ce qui convient en faveur des enfants que nous pourrons mettre en place des fondements solides de la paix et de la sécurité. Mais tout en portant notre attention sur la grave situation en Afghanistan, nous ne devons pas perdre de vue les besoins des autres enfants touchés par des conflits, qui ont tout autant besoin de notre attention et de notre soutien.

Le texte intégral de mes observations sera distribué et je ne le lirai donc pas en entier. Mais, avant de terminer, je compte sur votre indulgence, Madame la Présidente, pour invoquer la voix de l'enfant préféré de la Jamaïque, votre cadeau spécial au monde, dont la voix puissante a offert au monde le cadeau de la musique reggae. Les interprétations souvent profondément spirituelles faites par Bob Marley des thèmes de la souffrance et de la rédemption semblent tout à fait appropriées pour nos délibérations

d'aujourd'hui. J'entends la voix de Bob Marley nous inciter à agir au nom des enfants. Je crois l'entendre dire

« Écoutez les enfants pleurer
Nous leur avons dit autrefois
Ne vous inquiétez de rien
Car tous les petits problèmes seront réglés.

Écoutez les enfants pleurer
De l'Afghanistan à l'Angola,
Demander la même chose
Un amour unique.

Écoutez les enfants pleurer
Des Balkans au Burundi,
Attendre la même chose
Des chants de rédemption. Des chants de rédemption.

Ne voulez-vous pas nous aider à chanter
Ces chansons de rédemption
Assurant espoir et protection.

J'entends trois petits oiseaux
Perchés sur le seuil du Conseil
Chantant des mélodies pures et authentiques
Affirmant encore et encore
"C'est notre message pour vous". »

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Mme Carol Bellamy.

Mme Bellamy (*parle en anglais*) : Le projet de résolution soumis aujourd'hui au Conseil représente une autre mesure visant à faire du monde un lieu plus sûr pour tous les enfants.

Comme nous le savons tous, et comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, le débat d'aujourd'hui sur les enfants et les conflits armés devait être convoqué il y a exactement deux mois, dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants. Le monde n'est plus le même en raison des événements du 11 septembre mais, comme l'a indiqué le Secrétaire général, nous sommes rassurés grâce à la réaffirmation décisive par la communauté internationale d'une action collective en vue de défendre ce droit humain le plus élémentaire – le droit de tous les peuples à vivre en paix et en sécurité.

Le projet de résolution d'aujourd'hui s'inspire des deux mesures précédentes sur la question – les résolutions 1261 (1999) et 1314 (2000) – ainsi que les

résolutions précédentes du Conseil sur la protection des civils, sur les femmes, la paix et la sécurité; et sur la menace du VIH/sida. Ces mesures sont une illustration de ce que l'Organisation des Nations Unies fait de mieux – changer les attitudes à travers un développement progressif, établir des normes de ce qui est correct et juste, et rendre leur application obligatoire.

La question des enfants soldats constitue un exemple majeur. Il y a à peine cinq ou six ans, la compréhension de la question était limitée, tout comme la sensibilisation de l'opinion en la matière. Le recrutement des enfants se faisait de façon quasi secrète, et souvent dans l'impunité la plus totale. Depuis lors, le monde a reçu l'importante contribution de notre excellente amie Graça Michel. Je crois comprendre que le Conseil a reçu sa publication la plus récente, et je recommande aux membres du Conseil de la lire. Le monde dispose également d'une norme juridique internationale opérationnelle, comme Olara l'a indiqué – le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant – qui repousse l'âge de recrutement et interdit la participation des enfants de moins de 18 ans à un conflit.

Le recrutement des enfants est défini comme un crime de guerre dans le Statut de Rome pour la mise en place d'une Cour pénale internationale. Au titre du projet de résolution soumis au Conseil, ceux qui recrutent ou utilisent des enfants, en violation de leurs obligations internationales, seront portés à l'attention du Conseil par le Secrétaire général, qui serait appelé à établir des rapports en cas de nécessité.

Il s'agit d'une étape décisive dans la campagne visant à mettre fin au recrutement des enfants dans des conflits armés et à leur utilisation comme soldats. C'est un signe d'engagement sérieux et continu, et nous espérons vivement que tous les membres du Conseil de sécurité continueront de faire preuve du même engagement en exhortant tous les États à signer et à ratifier le nouveau Protocole facultatif.

Je voudrais aussi rendre hommage aux membres du Conseil et en particulier à vous, Madame la Présidente, pour avoir invité un jeune de la Sierra Leone, qui est intervenu aujourd'hui au Conseil. La présence d'Alhaji Sawaneh nous rappelle non seulement les souffrances des enfants dans les conflits armés, mais également la contribution qu'ils peuvent

apporter en participant à l'exercice de leurs propres droits.

Comme le Conseil le sait, l'accès aux enfants pris dans des situations de conflit reste un problème majeur. La plupart des décès d'enfants dans les conflits armés ne résultent pas directement de la violence, mais du fait qu'on leur refuse l'accès aux services de base que sont les soins médicaux, la sécurité alimentaire et l'eau potable.

Je sais que cela a été souligné plus tôt cette année, lorsque de nombreux membres du Conseil se sont rendus dans la République démocratique du Congo et ont vu des preuves qui appuyaient une étude selon laquelle sur environ 2,5 millions de morts civils dans la partie orientale de la République démocratique du Congo – en plus du million de morts qui seraient sans doute survenues de toute façon –, un tiers était des enfants en bas âge.

La résolution 1314 (2000) a demandé que soit garanti l'accès sans restriction aux enfants touchés par les conflits armés. La mesure d'aujourd'hui réitère cet appel avec une urgence nouvelle et soulève de manière explicite le problème des populations déplacées. Nous remercions le Conseil d'avoir appuyé cet impératif dans sa résolution, et l'exhortons à maintenir la pression dans toutes les activités menées dans des pays particuliers.

Le projet de résolution d'aujourd'hui lance également un appel aux parties en conflit armé afin qu'elles collaborent pendant les journées d'immunisation et les autres manifestations donnant l'occasion de fournir de manière sûre et sans entrave les services de base nécessaires. Cette année, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé et ses partenaires ont été en mesure de mener à bien des journées d'immunisation nationales pour éliminer la polio dans des pays tels que l'Angola, la Somalie, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Soudan et, la semaine dernière, l'Afghanistan.

Ce faisant, nous avons pu prouver que même les conflits ne devaient pas être des obstacles aux impératifs de développement fondamental lorsqu'il existe une volonté politique. Mais n'oublions pas que ce ne sont là que des mesures partielles en vue d'obtenir le plein accès, en toute sécurité et sans entrave, aux enfants dans les situations de conflit.

À cet égard, j'aimerais signaler que plus tard aujourd'hui, l'UNICEF et la Fédération internationale de football, de concert avec le Secrétaire général, vont lancer une initiative visant à dédier la Coupe mondiale de 2002 aux enfants. Une partie de cet effort consistera à lancer un appel aux parties belligérantes dans le monde pour qu'elles prennent des mesures spéciales pendant la durée de la Coupe mondiale afin d'assurer l'accès humanitaire aux enfants.

J'aimerais également vous dire à quel point je suis heureuse de voir qu'on aborde aussi directement le problème du VIH/sida dans le projet de résolution. L'appel demandant à ce que tout le personnel du maintien de la paix reçoive les consignes et la formation nécessaires est un suivi essentiel à la résolution 1308 (2000). Et la requête visant à ce que le système de l'ONU intègre les activités de sensibilisation, de prévention, de traitement et de soutien en matière de VIH/sida dans les programmes humanitaires est à la fois appropriée et opportune.

Il est clair que la tâche qui nous attend est immense. Nos études sur le terrain dans des pays touchés par les conflits nous ont enseigné que le niveau de sensibilisation au problème du VIH/sida et aux manières de ne pas le contracter étaient très faibles. Nous savons également que les femmes et les jeunes filles qui se trouvent dans une situation de conflit sont extrêmement vulnérables du fait de la violence sexuelle perpétrée par les forces armées et les groupes rebelles, la police des camps et les hommes et garçons déplacés. Des études ont montré que, dans les zones de conflits, les hommes et garçons parlent souvent de violence contre les jeunes filles et les femmes comme si ces comportements étaient normaux et acceptables.

Conformément au projet de résolution, l'UNICEF continuera de s'efforcer de protéger les enfants de toutes les formes de violence sexuelle et d'inclure l'éducation sur le VIH/sida dans tous les programmes éducatifs d'urgence, en portant une attention particulière aux besoins des enfants soldats démobilisés.

En Afghanistan, la communauté internationale se heurte à une crise où la survie de millions d'enfants et de femmes est tributaire d'une réponse immédiate et coordonnée. Notre personnel sur le terrain a récemment estimé que sans une réponse humanitaire adéquate, plus de 100 000 enfants pourraient périr cet hiver. C'est la raison pour laquelle nous demandons d'urgence une

aide à court terme sous forme d'un financement continu, d'un accès à ceux qui sont dans le besoin et de services de sécurité pour le personnel humanitaire.

Mais il faut beaucoup plus si nous devons assurer le bien-être à long terme des enfants de l'Afghanistan et la protection durable de leurs droits. Notre grande priorité est l'éducation; nous voulons nous assurer que les filles, ainsi que les garçons, ont dès que possible accès à l'éducation.

Dans des situations postconflituelles – et même pendant les pires périodes de conflit – l'éducation crée un environnement de stabilité et de normalité relatives pour les enfants. C'est une option de rechange au recrutement. De plus, en leur donnant la possibilité d'apprendre, l'éducation leur donne la chance d'acquérir des compétences de base qui leur permettront de travailler, de contribuer à la société et de pourvoir, un jour, aux besoins de leur famille.

D'autres priorités clefs sont la protection des enfants dans toutes les zones de relèvement en mettant l'accent sur la sensibilisation aux mines terrestres – l'Afghanistan est probablement le pays le plus miné du monde – et la pleine participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix.

Le projet de résolution du Conseil s'engage à mettre les enfants au centre des efforts de relèvement et de réinsertion qu'il s'agisse de l'Afghanistan, de la Sierra Leone ou de la région des Grands Lacs, je peux vous assurer que nos partenaires et nous-mêmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, feront tout pour que cela devienne une réalité.

Les travaux de l'UNICEF s'inspirent d'une vision d'un monde où les dirigeants de la planète usent de leur pouvoir et de leur influence pour que chaque enfant atteigne l'âge adulte en pleine santé, dans la paix et la dignité. C'est un objectif qui figure dans le projet du document de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui doit être convoquée en mai 2002 – un document dans lequel vous, Madame la Présidente, avez joué un rôle d'orientation crucial, en votre qualité de Présidente du Comité préparatoire, et j'aimerais d'ailleurs saisir cette occasion pour vous exprimer, au nom de l'UNICEF, mes remerciements les plus sincères.

Le message central du projet de document de la session extraordinaire nous pose un défi à tous. Il s'agit

d'affirmer le leadership pour les enfants dans tous les domaines de la vie. Je pense que, dans la résolution dont vous êtes saisis aujourd'hui, le Conseil de sécurité s'est montré à la hauteur de ce défi et, ce faisant, il a affirmé qu'ensemble, nous pouvons changer le monde avec les enfants.

Pour conclure, c'est avec un vif plaisir que je présente le prochain orateur, Alhaji Sawaneh, de la Sierra Leone. Il a 14 ans. Il est devenu enfant soldat après avoir été enlevé. Il a passé deux ans avec le Revolutionary United Front (RUF) où il a commandé l'une des unités de combat pour enfants. Le groupe Caritas Makeni a ensuite pris soin de lui. Il a une perspective toute particulière et très importante à nous offrir sur la question des enfants dans les conflits armés notamment, comme je l'ai déjà dit, pas seulement sur le problème en soi mais également sur l'immense contribution que les jeunes peuvent apporter et qui demeure inexploitée.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'aimerais, au nom des membres du Conseil, souhaiter la bienvenue à Alhaji Babah Sawaneh, à qui je donne la parole.

M. Sawaneh (*parle en anglais*) : Mon nom est Alhaji Babah Sawaneh. J'ai 14 ans et je viens de la Sierra Leone.

En 1997, lorsque j'avais 10 ans, j'allais passer mes vacances de Noël chez mon oncle dans le village de Madina Loko, dans le nord de la Sierra Leone. Au cours de la deuxième semaine de mon séjour, nous avons appris que les rebelles étaient à environ 16 kilomètres de notre maison. Nous avons couru dans la brousse pour nous cacher. La nuit, nous sortions tranquillement pour cuire la nourriture que nous avions dans notre vieille hutte. La deuxième nuit, mon frère aîné et moi sommes allés chercher de l'eau pour faire la cuisine lorsque nous avons rencontré les rebelles. Ils ont fouillé nos poches pour trouver de l'argent et comme ils n'ont rien trouvé, ils nous ont battus. Ils nous ont ramenés au village où ils nous ont ligotés, battus et abandonnés sous le soleil brûlant. De nombreuses maisons ont été brûlées, des propriétés détruites et des gens tués. Un groupe de rebelles qui s'était rendu dans la brousse pour chercher de la nourriture avaient pris mon oncle et le reste de la famille. Mon oncle a ensuite été tué.

La même nuit, les rebelles nous ont ordonné d'aller avec eux à leur base qui se trouvait derrière la ville de Kabala, à plus de 160 kilomètres de mon

village. Nous avons marché 10 jours dans la brousse nous reposant seulement quelques heures, l'estomac vide le plus souvent. À l'arrivée, on nous a entraînés pendant une semaine à tirer et à démonter des AK-47. Ensuite, on m'a utilisé pour combattre lorsque nous lancions des attaques. Au cours de ces attaques, nous avons tué des gens, brûlé des maisons, détruit des propriétés et mutilé des gens. Mais le plus souvent, j'allais voler de la nourriture et je faisais des travaux domestiques pour la femme de mon commandant. Cela, parce que j'étais très maigre.

En janvier 2000, deux ans après ma capture, les soldats de la paix de l'ONU ont rencontré notre commandant afin de lui expliquer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. On nous a raconté qu'ils avaient discuté de la libération de tous les enfants soldats. Notre commandant est revenu à la base le lendemain matin et a ordonné aux autres commandants de nous libérer. Il a dit que ceux qui n'obéiraient pas à cet ordre seraient tués. Cette information a été transmise à tous les combattants, et en deux jours 250 enfants ont été libérés et remis à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dans la ville de Kabala. On nous a alors amenés dans un centre de soins situé à Lunsar.

À Lunsar, on m'a d'abord inscrit dans le programme de démobilisation et, plus tard, on m'a confié à l'organisme de Caritas Makeni pour qu'il s'occupe de moi et me protège. Je me suis immédiatement présenté au centre de santé pour recevoir des traitements, car mon corps était couvert de gale. À ce moment-là, je n'avais pas vu un membre de ma famille depuis environ deux ans, alors lorsque Caritas nous a dit qu'on allait nous aider à retrouver nos familles, j'ai été très heureux de fournir les renseignements demandés. Malheureusement, les conditions de sécurité ne leur permettaient pas de se rendre dans mon village. Alors on m'a inscrit dans une école secondaire de la communauté. En mai de cette année-là, le chef du Revolutionary United Front (RUF) a été à nouveau arrêté après une manifestation à Freetown. Les rebelles ont décidé d'attaquer à nouveau, et ils ont tenté de nous recruter. Nous ne voulions plus nous battre, et nous avons donc fui dans la brousse avec nos travailleurs sociaux. Plus de 200 d'entre nous ont été en mesure de se rendre à Freetown. Là Caritas nous a pris en charge.

À Lungi, nous avons rencontré d'autres enfants dans le programme Caritas qui, eux aussi par crainte

d'être à nouveau recrutés, avait fui des centres situés à Port Loko et à Makeni. Il y a avait plus de 350 enfants dans ce nouveau centre. Au début, les habitants de Lungi ne voulaient pas que nous restions dans leur ville, et c'est leur chef suprême qui nous l'a fait savoir. Des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du centre de Caritas Makeni l'ont rencontré ainsi que d'autres dirigeants locaux. Ils leur ont expliqué que nous avions été démobilisés et que nous ne voulions plus nous battre. Les dirigeants ont alors changé d'idée et nous ont permis de rester. À ce moment-là, on m'a de nouveau inscrit dans une école communautaire, avec d'autres enfants.

La réunion avec les dirigeants locaux n'a pas tout réglé, car les enfants de l'école communautaire n'étaient pas gentils avec nous. Ils nous traitaient sans cesse d'enfants rebelles. Heureusement, nous fréquentions l'école l'après-midi, et ainsi nous les évitions autant que possible. Caritas a alors tenu plusieurs réunions avec divers membres de la communauté, afin de les amener à nous pardonner et à nous accepter. Cette démarche a très bien fonctionné et à la fin de l'année, une femme de la communauté a accepté de devenir ma famille d'accueil. Je vis toujours avec elle car ma famille n'a pas encore été retrouvée.

Il est important que le Conseil sache que mon parcours jusqu'à maintenant a été moins difficile parce que j'ai participé au programme de démobilisation, désarmement et réinsertion. J'ai fait des choses épouvantables dans la brousse et j'ai vu des actes horribles être commis contre des enfants et des adultes. Le fait qu'on m'ait enlevé mon fusil a été une étape cruciale pour moi. Le programme m'a aidé à me sentir à nouveau naturel et normal. Il m'a aidé à trouver le moyen de me réintégrer à la société.

Comme je l'ai dit, mon parcours n'a pas été facile. À l'école, j'ai souffert du ressentiment des autres élèves. Ils me regardaient comme si j'étais différent – comme si j'étais mauvais. Peut-être avaient-ils de bonnes raisons de me traiter ainsi. Après tout, nous avons commis des actes horribles contre eux, leurs familles, leurs amis et leurs communautés. Mais nous souffrions autant qu'eux parce que nous étions forcés par nos commandants de commettre ces actes. Nous devons maintenant demander pardon et mener une vie tout à fait exemplaire.

Les membres de la famille ont fait preuve de beaucoup de méfiance à mon égard. Certains doutent

que je puisse jamais être un enfant normal. On me rappelle souvent mon passé lorsque je commets des erreurs. Ils me disent : « ne fais pas le rebelle ici ». Les habitants de la communauté peuvent être vraiment dangereux. Certains veulent se venger à tout prix, et de toutes les façons possibles. Avec l'appui des familles, des amis et des organismes qui travaillent pour les enfants, nous surmontons ces difficultés.

Le programme de démobilisation, désarmement et réinsertion va bientôt prendre fin, et je suis très heureux que des milliers d'enfants aient eu la chance d'y participer. Je sais cependant qu'il y en a encore plus qui sont retenus, surtout nos soeurs. Je demande au Conseil, au nom de tous les enfants de la Sierra Leone, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour régler nos problèmes. Nous voulons être en mesure de nous déplacer librement dans toutes les régions du pays afin de fréquenter les écoles de notre choix. Nous voulons être en mesure de rendre visite à nos amis et à nos familles où qu'ils soient dans le pays, sans craindre d'être enlevés, recrutés, etc. Par-dessus tout, nous voulons que nos parents puissent travailler et nous éduquer, pour que nous puissions devenir des citoyens productifs. C'est ce que la paix en Sierra Leone veut dire pour moi.

Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir invité à raconter mon histoire au nom de mes frères et soeurs de la Sierra Leone et d'autres pays en guerre. J'espère que l'ONU et les gouvernements de tous les pays seront à l'écoute des enfants et tiendront compte de ce que nous leur disons. Nous voulons vivre une vie meilleure. Nous voulons la paix. Nous espérons pour cela recevoir un appui constant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Alhaji Babah Sawaneh d'avoir associé un visage humain – son visage – et le visage de millions d'enfants à la question dont le Conseil est saisi ce matin : les enfants et les conflits armés. Je voudrais aussi le remercier d'être venu à New York pour parler aux membres du Conseil.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je pense que nous tous ici estimons que ce qui a été dit jusqu'à maintenant, c'est tout ce que nous avons besoin d'entendre sur le sujet. Les déclarations du Secrétaire général, de M. Olara Otunnu, de Mme Carol Bellamy et, en particulier, d'Alhaji Babah Sawaneh nous ont fait comprendre que les travaux du Conseil ont un impact réel sur la vie des gens sur le

terrain. Je suis désolé, mais mes collègues et moi-même allons devoir aborder des questions bureaucratiques touchant ce que le Conseil accomplit car on nous a posé des questions ce matin, et je pense que nous devons tenter d'y répondre.

Le rapport du Secrétaire général, qui s'adresse à la fois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, est très pertinent à cet égard. Je remercie le Secrétaire général de l'avoir établi. Le Représentant spécial et la Directrice générale ont également indiqué très clairement comment le Conseil, en tant qu'organe de l'ONU concerné par les enfants et les conflits armés, doit agir. Plus tard, le représentant de la Belgique fera une déclaration au nom de l'Union européenne, et il abordera certaines questions fondamentales. Toutefois, il y a quelques éléments que je voudrais mettre en exergue.

Toute cette question intéresse à juste titre le Conseil, car la façon dont la communauté internationale traite de la question des enfants et des conflits armés a des retombées directes sur le bien-être des enfants et, en outre, le fait qu'on n'ait pas pris conscience du problème et qu'on ne s'y soit pas attaqué aura des effets négatifs sur les efforts menés par le Conseil en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Il ne s'agit pas simplement d'une question de morale, mais aussi d'une question de sécurité. Voilà l'essentiel.

Le rapport et notre projet de résolution montrent très bien comme il est important de créer un cadre normatif solide qui permettra aux activités pratiques menées à l'échelle du système des Nations Unies d'avoir un impact sur le terrain. Les Conventions de Genève, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Protocole facultatif relatif à l'utilisation d'enfants soldats, le Statut de la Cour pénale internationale et la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination constituent tous, à cet égard, des instruments politiques essentiels et appellent, naturellement, le plein appui du Royaume-Uni.

Mais il est particulièrement important de faire en sorte que ces conventions aient du mordant. Je me félicite de ce que le Secrétaire général et le Représentant spécial aient l'intention d'exposer ceux qui transgressent ces normes et de prendre des mesures de suivi.

En examinant le rapport au sein du Conseil, ainsi que le projet de résolution que nous allons adopter, nous devons être bien conscients de la nécessité de comprendre les liens entre cette question et les autres préoccupations pertinentes des individus les plus touchés par les conflits. Il est important de veiller à élaborer l'approche globale de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix que le Secrétaire général nous a engagés à examiner dans son rapport de juin 2001 et qui est inscrite dans notre résolution sur la prévention des conflits que nous avons adoptée en août.

Les éléments de réflexion énoncés dans la résolution 1325 (2001) sur les femmes, la paix et la sécurité, dans la déclaration présidentielle du mois dernier sur le même sujet, et dans nos travaux sur les civils touchés par les conflits armés, dont nous discuterons demain, sont tous pertinents ici.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en place d'unités de protection des enfants dans le contexte des missions de maintien de la paix. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés à cet égard dans les travaux de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et par le rôle des spécialistes de la protection des enfants dans l'exécution de leur mandat.

Dans la résolution 1355 (2001) sur la MONUC, le Conseil a demandé à toutes les parties pertinentes que les questions urgentes concernant la protection des enfants soient abordées. Nous encourageons le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à maintenir ses efforts et le Représentant spécial à poursuivre ses travaux en vue de renforcer le rôle de ces unités en République démocratique du Congo, surtout en ce qui concerne l'élaboration des composantes effectives de réinsertion des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) applicables aux enfants soldats et aux autres enfants les plus touchés par les conflits. Je crois que Babah Sawaneh nous a clairement fait comprendre cela ce matin dans sa déclaration.

Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les efforts du système en vue d'accroître le rôle des conseillers en matière de protection des droits de l'enfant, tant au Siège que sur le terrain. Nous espérons que leurs travaux pourront ainsi être mis en relation, le cas

échéant, avec la tâche nécessaire et importante d'intégrer l'égalité entre les sexes dans le contexte des stratégies de consolidation de la paix, surtout dans les situations de redressement et de reconstruction à la fin des hostilités. M. Olara Otunnu et Mme Carol Bellamy l'ont signalé ce matin, en particulier du fait de la vulnérabilité des filles dans les conflits armés.

Le Royaume-Uni prend note de l'insistance mise dans le rapport et dans le projet de résolution sur les effets défavorables du commerce illégal des ressources naturelles et des armes légères auquel se livrent les parties au conflit armé, et sur leur lien négatif direct avec les intérêts et le bien-être des enfants. Nous nous félicitons de l'insistance avec laquelle le rapport et le projet de résolution traitent de ces questions, ainsi que du lien direct qu'ils établissent avec nos travaux sur le VIH/sida, ce que reconnaît notre projet de résolution.

Je voudrais enfin dire un dernier mot au sujet de la cohésion du système. La pénurie de ressources n'est pas la moindre raison pour laquelle nous voudrions souligner la nécessité pour les différentes parties du système des Nations Unies qui traitent de la question des conflits d'agir de façon complémentaire. C'est un thème familier, et peut-être pourrions-nous désormais avancer. La philosophie du groupe de travail de la mission intégrée doit se propager depuis New York jusque sur le terrain et, bien sûr, de nouveau dans le système intergouvernemental. Il y a une chance réelle de faire à nouveau les choses correctement dans le contexte de l'Afghanistan.

Le Royaume-Uni appuie fermement le Bureau du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, et nous collaborons avec l'UNICEF pour renforcer les capacités de son Service d'opérations d'urgence d'intégrer plus efficacement les questions relatives aux enfants et aux conflits armés dans leurs programmes.

Nous attendons avec impatience que ces deux bureaux travaillent de plus en plus en étroite collaboration pour continuer à partager les informations et les approches, à coopérer avec le Département des opérations de maintien de la paix et avec d'autres organismes du système des Nations Unies, et avec des partenaires n'appartenant pas au système des Nations Unies pour mettre au point des réponses efficaces et durables.

Nous partageons la déception du Secrétaire général devant le report de la session extraordinaire sur

les enfants, d'abord prévue pour septembre dernier. Mais notre débat d'aujourd'hui et le projet de résolution que nous allons adopter peuvent inspirer un processus préparatoire vraiment efficace – lancé sous votre excellente coordination, Madame la Présidente – pour la session extraordinaire de l'année prochaine. Nous aurons peut-être alors le sentiment d'avoir commencé à transformer nos « chants de la rédemption » en réalité.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette réunion aujourd'hui, et vous remercier surtout du rôle dirigeant que vous n'avez cessé d'assumer sur cette question. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, et la Directrice du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Carol Bellamy, de leurs déclarations de ce matin qui ont été très instructives et qui nous ont aidés, je crois, à placer la question dans son contexte. Il est important que l'ONU, le Conseil de sécurité et nos gouvernements en tant qu'États Membres continuent de s'intéresser à la question des enfants et des conflits armés et, de même que l'Ambassadeur Greenstock, je pense que le Conseil doit également considérer la question comme un problème de sécurité d'intérêt direct pour nos travaux présents et futurs.

Les déclarations de M. Otunnu et de Mme Bellamy montrent aussi que des progrès sont réalisés et que les États Membres proposent leur aide. Cinq nouvelles nations ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés, instrument qui s'adresse le plus directement à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Avec la dixième ratification, faite par la Nouvelle-Zélande le 12 novembre, le Protocole facultatif prendra effet dans 90 jours. Les États-Unis sont signataires du Protocole facultatif, et le Président Bush l'a présenté au Sénat pour ratification. Le rapport du Secrétaire général nous indique aussi qu'il y a de nouveaux gains sur certains fronts, mais malheureusement, il reste encore beaucoup à faire. Nous traiterons encore de cette question pendant un certain temps.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment où un nouveau conflit domine nos pensées et nos travaux. Les attaques contre le World Trade Center et le Pentagone, et l'action militaire engagée de ce fait en Afghanistan, n'étaient pas prévues quand le Conseil de

sécurité a examiné la question l'an dernier, ou même quand le Secrétaire général a publié, le 7 septembre, le rapport dont nous discutons aujourd'hui. La guerre contre le terrorisme présente des aspects qui, traditionnellement, n'ont pas été examinés dans le débat sur les enfants et les conflits armés, comme les milliers d'enfants qui ont perdu leurs parents le 11 septembre.

Toutefois, certains aspects de ce conflit qui placent les enfants en situation de victimes sont encore trop familiers. Comme le disait samedi dernier l'épouse du Président, Mme Laura Bush, au cours de l'allocution présidentielle hebdomadaire à la radio, la situation désespérée des femmes et des enfants en Afghanistan relève d'une cruauté humaine délibérée perpétrée par ceux qui cherchent à intimider et à contrôler. Le rapport du Département d'État publié en liaison avec cette déclaration, intitulé « The Taliban's War on Women » (La guerre des Taliban contre les femmes), raconte l'histoire d'une mère afghane dont le bébé, très fiévreux, a grand besoin de voir un médecin. Malheureusement, cette mère n'avait pas d'homme dans sa famille qui puisse l'accompagner en public, règle imposée par les Taliban. Luttant pour sauver son enfant, elle est tout de même sortie dans la rue, où un garde taliban lui a tiré dessus. Par chance, des passants ont pu s'interposer pour les sauver, elle et son enfant.

Par bonheur, les Taliban ont été expulsés de la plupart des régions de l'Afghanistan, et la communauté internationale peut maintenant apporter une assistance au peuple afghan, et en particulier aux femmes et aux enfants. Mon gouvernement a l'honneur d'accueillir aujourd'hui à Washington, en partenariat avec le Japon, une séance de travail pour faire progresser cet effort et pour préparer un avenir meilleur.

Comme nous l'avons entendu ce matin, en plus des enfants victimes, le problème des enfants soldats continue de se poser. Les enfants de moins de 15 ans sont encore conscrits, recrutés, et utilisés directement dans les conflits armés. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général cette année encore, les enfants deviennent à la fois victimes et coupables. Notre action collective tend à empêcher ce phénomène; nous nous en félicitons, et nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour résoudre le problème.

La situation en Sierra Leone, le pays du jeune homme qui nous a parlé si éloquemment ce matin, est encore très ardue. Nous félicitons le travail mené par le

Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres pour traiter les blessures physiques, médicales et psychologiques infligées aux enfants en Sierra Leone pendant la violente guerre civile. Ces enfants sont mutilés, arrachés à leur foyer, forcés à commettre des actes de violence – les aider représente un défi gigantesque, que nous devons relever.

Nous devons continuer à travailler ensemble pour protéger les enfants touchés par les conflits armés. Je n'ai cité que deux exemples, mais il en existe malheureusement bien d'autres. Nous avons tous notre rôle à jouer, et les États-Unis continueront à jouer le leur pour soutenir ces enfants, et rendre le monde plus sûr pour eux.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Nombre de guerres contemporaines sont des guerres intestines, prolongées, livrées dans des pays en développement suivant des divisions ethniques, linguistiques ou religieuses, alimentées par une activité économique illégale, combattues à l'aide d'armes légères, et elles impliquent une forte proportion d'entités non étatiques. Cette conjonction de facteurs a exposé les enfants à un risque de mort, de blessures et de souffrances malheureusement trop élevé.

Le défi important que représente la protection des civils, et certainement des enfants, dans les conflits armés, doit faire partie intégrante de toutes les questions pertinentes traitées par le Conseil de sécurité. Les rapports et recommandations du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés sont tout à fait d'actualité et doivent être examinés en détail.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis impose un certain nombre d'exigences aux États Membres, au système des Nations Unies, aux institutions financières, aux organisations régionales et, surtout, aux parties à des conflits armés. Cela suscitera des espoirs. Nous devons nous en montrer à la hauteur. À cette fin, une coopération améliorée dans tout l'éventail des organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales est nécessaire. Ma délégation se félicite particulièrement du fait que, pour combler le fossé entre les mesures à court terme et à long terme, le projet de résolution fait directement référence aux institutions internationales financières et de développement et à leurs responsabilités en la matière.

Il est encourageant que les mandats d'opérations de maintien de la paix comprennent maintenant des dispositions spécifiques pour la protection des enfants touchés par la guerre. Nous nous félicitons aussi de ce que des spécialistes de la protection des enfants participent à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Parce nous savons tous que les enfants sont touchés par les conflits armés, où qu'ils éclatent, l'approche la plus appropriée à l'avenir sera donc d'inclure du personnel chargé de la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à titre de règle plutôt que d'exception.

Les armes légères, y compris les mines antipersonnel, jouent un rôle central dans les conflits internes et détruisent les vies de millions de personnes. Les engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects doivent être suivis d'effets. Afin de protéger les vies de civils innocents, notamment des enfants, nous devons poursuivre nos efforts en vue d'établir des mécanismes de contrôle plus efficaces, qui feront que ces armes ne soient aussi facilement accessibles qu'elles le sont aujourd'hui.

La guerre touche les garçons et les filles de façon différente. Les filles sont souvent plus exposées au viol et à d'autres formes de violences liées au sexe. En temps de guerre, un nombre croissant de femmes et de filles sont contraintes à la prostitution, par l'exploitation, la pauvreté et la faim. Les garçons sont exploités d'une autre manière, le plus souvent comme enfants soldats. Tous ces jeunes courent un risque élevé d'être infectés par le virus du VIH/sida, une maladie qui se propage encore plus rapidement du fait des conflits et des déplacements.

Les déplacements présentent aussi des risques considérables pour les enfants. Les enfants déplacés ont perdu la sécurité de leurs communautés, et dans de nombreux cas leurs familles, et ils sont souvent regardés avec animosité et suspicion quand ils arrivent dans de nouvelles communautés. Beaucoup d'entre eux ayant subi des violations traumatisantes des droits de l'homme et du droit humanitaire, ils peuvent avoir besoin d'une protection spéciale dans le pays où ils cherchent refuge. Nous appuyons et encourageons le travail des institutions de l'ONU et des organisations non gouvernementales visant à réunir les enfants à leurs familles.

Les personnes responsables de l'exploitation des enfants au cours des conflits ne devraient pas bénéficier d'une impunité ni faire l'objet de dispositions d'amnistie. Avec l'entrée en vigueur de la Cour pénale internationale, la communauté internationale aura une bonne base pour renforcer la responsabilité de ceux qui commettent des crimes contre l'humanité, y compris la conscription et le recrutement d'enfants de moins de 15 ans au sein des forces armées, et l'utilisation d'enfants dans les hostilités. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome de la Cour le plus tôt possible. Nous exhortons aussi les États à fournir un appui financier pour la mise en place du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Le processus de consolidation de la paix repose sur la société civile. L'engagement de la société civile est essentiel pour renforcer les processus locaux de cicatrization des plaies et pour empêcher des violences futures. Nous devons appuyer les efforts souvent imaginatifs des acteurs civils pour réhabiliter et réintégrer les sociétés déchirées par la guerre. Afin de panser les plaies et réellement réintégrer les enfants dans leurs communautés, les processus de paix et de réconciliation doivent inclure, autant que possible, des enfants.

Pour terminer, ma délégation pense que le projet de résolution dont nous sommes saisis a pris une mesure novatrice en demandant au Secrétaire général qu'il joigne une liste des parties à un conflit armé qui recrutent ou utilisent des enfants en violation des obligations internationales pertinentes, dans des situations dont le Conseil est saisi. Nous espérons que cela permettra de mieux cerner les responsabilités et d'avoir une information plus précise.

En adoptant le projet de résolution, le Conseil réaffirmerait sa détermination à maintenir la question des enfants touchés par les conflits armés au rang des priorités de son ordre du jour. Le cadre normatif est en place. Notre défi à présent est de trouver les moyens de l'appliquer et de garantir son respect. Ma délégation est tout à fait d'accord avec le Secrétaire général qu'il est temps maintenant d'inaugurer une ère de « respect des normes » (*S/2001/852 par. 5*).

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, la délégation chinoise tient à vous remercier d'avoir organisé cette séance importante sur la question des enfants dans les conflits

armés. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'Ambassadeur Otunnu et Mme Bellamy pour leurs importantes déclarations.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité s'est employé activement à promouvoir une solution à la question des enfants et les conflits armés.

Grâce à ces efforts, la communauté internationale accorde une plus grande attention à cette question. Dans son rapport, le Secrétaire général a formulé des propositions concrètes et ciblées qui nécessitent l'attention de tout le système des Nations Unies et de tous ses membres. Nous pensons que la tâche la plus importante pour les diverses parties est de respecter les normes juridiques pertinentes universellement acceptées par la communauté internationale et de mettre en oeuvre sérieusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de traduire en actions le consensus qui existe sur cette question. Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour s'occuper vraiment de la protection des civils et des enfants dans les conflits armés, il devrait accorder la priorité à l'adoption de mesures efficaces pour prévenir les conflits armés et y mettre fin. Ce n'est que lorsque ces conflits seront réglés et que les crises seront traitées à temps que la protection des enfants pourra enfin être totalement assurée.

Le Conseil de sécurité a récemment et à de nombreuses reprises examiné la protection des civils, des femmes et des enfants dans les conflits armés et il a adopté des résolutions et des déclarations du Président. Malheureusement, dans des régions comme la Palestine et l'Afghanistan, où les conflits sont assez graves, la protection et les droits de ces groupes sociaux vulnérables ne sont pas assurés comme ils le devraient. Selon les statistiques des organismes concernés, quelque 100 000 enfants et adolescents afghans risquent de ne pas survivre l'hiver. Cela nous préoccupe vivement. Nous demandons à la communauté internationale d'accroître l'assistance aux réfugiés afghans et de trouver rapidement une solution politique à la question de l'Afghanistan.

La protection des enfants dans les conflits armés nécessite des efforts conjoints de la communauté internationale. La délégation chinoise a toujours attaché une grande importance à la protection des enfants. La protection *de jure* et *de facto* des droits de l'enfant est un principe essentiel de la politique de la

Chine en matière de protection des enfants. L'année dernière, le Gouvernement chinois a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation d'enfants dans les conflits armés. Nous espérons que les diverses parties respecteront sans tarder les dispositions pertinentes de ce Protocole facultatif, comme l'âge du recrutement. Nous espérons que les diverses institutions de l'ONU feront convenablement leur travail au titre des divers mandats qui leur incombent, tout en renforçant la coopération et la coordination pour tirer pleinement parti de leurs forces combinées.

Nous nous félicitons des efforts accomplis par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Otunnu, pour les activités qu'ils ont menées à bien au cours de cette longue période. Le Gouvernement chinois continuera d'appuyer leurs travaux et nous sommes prêts à renforcer notre coopération avec eux.

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de l'importante déclaration du Secrétaire général.

J'aimerais remercier la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Carol Bellamy, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, des efforts qu'ils ne cessent de déployer pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies afin que cette question retienne l'attention de la communauté internationale.

L'histoire que nous a racontée ce matin un ancien enfant soldat, Alhaji Sawaneh, montre clairement combien les réalités des nombreux conflits armés sont pénibles dans les diverses régions du monde, y compris l'Afghanistan. Ils représentent une menace sérieuse pour l'avenir des nouvelles générations, et ma délégation apprécie l'esprit d'initiative dont vous avez fait preuve, Madame la Présidente, en convoquant cette séance du Conseil de sécurité sur ce sujet particulièrement important.

En adoptant ses résolutions historiques 1261 (1999) et 1314 (2000) qui définissent la question de la protection des enfants touchés par les conflits armés comme une question relative à la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité est devenu activement engagé à cet égard. Ces documents sont devenus une base

importante pour plaider la cause des enfants touchés par les conflits.

Aujourd'hui, il est temps d'analyser les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de nos résolutions et de déterminer de quelle manière nous pourrions aller de l'avant dans la défense des enfants qui ont souffert de guerres. De l'avis de ma délégation, le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité est, en fait, une source de référence très utile pour ce débat. Il contient un examen général du sort des enfants pris dans les conflits, décrit des activités concrètes sur le terrain, retrace les progrès réalisés jusqu'ici et fournit une liste de mesures clefs supplémentaires qui pourraient être prises dans un avenir proche. Comme le montre le rapport, des progrès réels ont été accomplis.

L'Ukraine se félicite des efforts que le Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, M. Otunnu, a déployés pour susciter de la part des parties aux conflits une série de promesses en matière de protection des enfants. Et nous pouvons maintenant voir que d'importantes promesses faites au Représentant spécial et à des organismes pertinents ont été tenues dans plusieurs zones de conflit.

Nous apprécions particulièrement le fait que les rapports au Conseil de sécurité sur certaines situations précises de conflit contiennent maintenant des chapitres distincts sur la protection et le bien-être des enfants. Près de 30 rapports présentés récemment au Conseil comportaient des informations et des recommandations sur la protection des enfants touchés par les conflits armés. Sur cette base, sept résolutions du Conseil et plusieurs déclarations du Président tenaient compte de cette préoccupation pour le sort des enfants touchés par les conflits armés.

Nous sommes heureux que la formation portant sur les droits de l'enfant et la protection des enfants fasse maintenant partie intégrante du programme de toutes les activités de formation des agents de maintien de la paix organisées par le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix.

Nous appuyons également la participation croissante et fréquente d'organisations non gouvernementales aux activités de plaidoyer, ainsi qu'à la mise en oeuvre de programmes et d'activités d'informations sur le terrain. Ma délégation se félicite de toutes les mesures qui ont été prises jusqu'ici pour mettre en oeuvre les résolutions et encourage tous les

protagonistes à poursuivre ces efforts. En dépit des progrès réalisés jusqu'ici, il reste encore beaucoup à faire pour assurer une protection et une réinsertion efficaces des enfants en temps de guerre.

Nous sommes disposés à aller de l'avant avec les nouvelles recommandations du Secrétaire général. Nombre de ces recommandations sont basées sur des éléments des résolutions 1261 (1999) et 1314 (2000) et les affinent. Nous partageons en particulier l'avis du Secrétaire général selon lequel les mandats des opérations de maintien de la paix doivent continuer d'inclure des dispositions sur la protection des droits des enfants.

Les missions de maintien de la paix ont un rôle essentiel à jouer dans la protection des enfants. Afin de mettre en oeuvre cette dimension particulière de leurs mandats, un spécialiste de la protection de l'enfance devrait être responsable de la coordination des activités visant à assurer la protection et le bien-être des enfants. Une plus grande attention devrait être accordée à la formation appropriée du personnel tant civil que militaire de maintien de la paix, dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. Nous sommes certains qu'une participation plus poussée des femmes dans les missions de maintien de la paix permettra de renforcer la capacité des missions en matière de protection des enfants et d'élimination des disparités entre les sexes.

Nous sommes totalement d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le contrôle efficace du respect du droit international et des obligations qui en découlent est une mesure essentielle pour contribuer à la protection des enfants et de leurs droits. À cet égard, il est très important de continuer d'inclure des observations sur la protection des enfants dans les rapports au Conseil de sécurité sur les situations de conflit.

Ces dernières années, un certain nombre de parties à un conflit ont pris des engagements concrets d'assurer la protection des enfants. Le défi qui se présente à nous est de veiller à ce que ces engagements soient honorés. Ces rapports peuvent aider à faire pression politiquement sur les parties qui ne s'acquittent pas des obligations qu'ils ont contractées et des engagements qu'ils ont pris en matière de protection des enfants. Le Conseil de sécurité peut, à cet égard, jouer un rôle déterminant en usant de son influence collective sur les parties à un conflit.

La démobilisation et la réinsertion des soldats devraient faire partie intégrante de la stratégie d'assistance humanitaire et de consolidation de la paix. Dans cette perspective, nous appuyons pleinement la déclaration du Secrétaire général selon laquelle il existe un besoin pressant pour la communauté internationale et surtout pour les institutions régionales et internationales de fournir des ressources durables et adéquates à tous les acteurs pertinents, en particulier aux opérations de paix, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, qui sont engagés dans la mise en oeuvre de programmes de démobilisation et de réinsertion pour les enfants.

Pour terminer, l'Ukraine voudrait remercier la délégation française de l'initiative qu'elle a prise d'élaborer un nouveau projet de résolution sur les enfants dans les conflits armés qui confiera de nouvelles initiatives à un certain nombre d'acteurs, y compris aux États Membres, aux institutions financières internationales, aux organisations régionales, à l'ONU et au Conseil de sécurité lui-même. Nous appuyons ce projet, nous attendons avec intérêt d'autres progrès dans ce sens, et nous sommes prêts à contribuer à l'examen de la question des enfants dans les conflits armés qui aura lieu par la suite, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée.

Nous nous souvenons également d'une autre initiative de la France, qui consiste à tenir une réunion au sommet du Conseil de sécurité consacrée à la question des enfants dans les conflits armés, durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui devrait avoir lieu en mai 2002.

M. Ouane (Mali) : La problématique des enfants dans les conflits armés préoccupe de plus en plus le Conseil de sécurité dans l'exercice de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est aussi une question cruciale pour les pays de l'Afrique de l'Ouest qui, depuis plus d'une décennie, sont déchirés par des conflits dans lesquels les enfants ont été, à la fois, victimes et acteurs, notamment. Le témoignage poignant d'Alhaji Babah Sawaneh de ce matin est symptomatique à cet égard.

Le Mali, qui est un des initiateurs du Sommet mondial pour les enfants – qui a débouché sur l'adoption d'une Convention relative aux droits de l'enfant, et dont le Protocole facultatif fait une large place à la question sous examen – salue la tenue du

débat d'aujourd'hui, et ma délégation vous est reconnaissante, Madame la Présidente, d'en avoir pris l'initiative.

Nos remerciements s'adressent aussi au Secrétaire général pour son rapport circonstancié très utile et sa déclaration très importante de ce matin.

Comment ne pas féliciter et remercier M. Olara Otunnu, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, de son action intelligente et soutenue et, en l'occurrence, pour son exposé lucide et pointu comme à l'accoutumée?

Bien évidemment, je voudrais aussi souligner l'important travail accompli par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en faveur des enfants touchés par les conflits, et dont je remercie la Directrice générale, Mme Carol Bellamy, de sa contribution très utile à notre débat de ce matin.

Nous avons soigneusement étudié le rapport sous examen sur lequel je voudrais, à présent, faire quelques remarques. Première remarque : le Mali accueille favorablement ce deuxième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, d'abord parce qu'il contient des mesures importantes dont l'objet est d'assurer la protection des enfants pendant et après les conflits armés, ensuite parce que ledit rapport passe en revue les mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures du Secrétaire général et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De même, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur prochaine du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants dans les conflits armés, et dont le Mali achève les formalités de ratification. Dans le même ordre d'idées, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général contenues au paragraphe 22 de son rapport, et qui visent à assurer le respect des obligations et des engagements pris en matière de protection des enfants dans les conflits armés.

Ma deuxième remarque sera pour souligner le rôle de plus en plus actif du Conseil de sécurité sur la question des enfants et les conflits armés. Ma délégation se réjouit, à cet égard, des efforts du Secrétaire général pour mettre à la disposition du Conseil de sécurité des informations de première main sur les enfants touchés par les conflits, notamment dans des pays particuliers. Je pense à la Sierra Leone, à la République démocratique du Congo, à l'Angola et à

l'Afghanistan, notamment. À cet égard, ma délégation se réjouit de la visite de M. Otunnu en République démocratique du Congo, suivie de son exposé au Conseil de sécurité et de l'adoption par celui-ci d'une résolution appelant à accorder une attention accrue à la protection des enfants en République démocratique du Congo et au renforcement de la composante protection de l'enfant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Ma troisième remarque est relative à la nécessité d'adopter une approche régionale pour assurer la protection des enfants dans les conflits armés. C'est qu'en effet, il est essentiel de prendre des mesures pour mettre un terme aux activités transfrontières néfastes pour les enfants en période de conflit armé, telles que le recrutement et l'enlèvement transfrontières d'enfants, la vente ou le trafic d'enfants, les attaques lancées contre les camps et installations de réfugiés ou de personnes déplacées, la contrebande de minéraux précieux, le trafic illicite d'armes et autres activités criminelles.

À cet égard, le Mali a pris une part active à l'adoption, en avril 2000, de la Déclaration et du Plan d'action d'Accra sur les enfants touchés par les conflits en Afrique de l'Ouest. De même, le Mali a contribué utilement à la formation d'officiers de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en matière de protection des enfants dans les conflits armés, à la rencontre de Libreville de février 2001 sur l'exploitation économique des enfants et au Forum arabo-africain de Rabat, du 24 au 26 octobre 2001, sur l'exploitation sexuelle des enfants. Dans le même ordre d'idées, il importe de saluer la tenue, au Caire, en mai 2001, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Forum panafricain sur l'avenir des enfants, qui a débouché sur une Déclaration et un Plan d'action prévoyant des mesures appropriées destinées à assurer la protection des enfants touchés par les conflits. Il est tout aussi réconfortant de saluer l'adoption, par les pays membres de la CEDEAO, en avril 2001, d'un accord relatif à la création d'une Unité de protection de l'enfance, qui veillera à l'introduction de mécanismes de protection des enfants dans toutes les institutions pertinentes de la CEDEAO, ainsi qu'à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action d'Accra.

Ces différentes initiatives constituent des acquis qu'il importe de consolider, à travers notamment une

aide financière suffisante de l'ONU et de la communauté des donateurs aux organisations régionales, comme la CEDEAO, qui se montrent déterminées à assurer la protection des enfants pendant et après les conflits armés mais qui n'en ont pas les moyens.

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais réitérer l'engagement constant du Mali en faveur des enfants, notamment ceux touchés par les conflits armés.

Nous avons bon espoir que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui se tiendra en mai 2002, fournira aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à la société civile une occasion utile de prendre à la suite du Conseil de sécurité, à travers sa résolution 1314 (2000) et celle que nous adopterons à l'issue de cette séance, des mesures décisives pour assurer la protection des enfants.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les questions relatives aux droits de l'enfant sont devenues l'un des volets essentiels en matière des droits de la personne au sein du système des Nations Unies. Nous avons récemment célébré le dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, un document qui constitue la première ébauche d'une charte universelle des droits de l'enfant et qui assure la protection des droits de l'enfant sur le plan juridique. La force de la Convention réside dans la reconnaissance du fait qu'il est indispensable d'assurer une protection spéciale et une assistance spéciale aux enfants. Malheureusement, ces nobles principes ne se sont pas toujours concrétisés. Le fait que des enfants aient à endurer la faim, la maladie et la violence ne relève pas du passé, mais constitue bien l'amère réalité d'aujourd'hui.

Les guerres sont déclenchées par les adultes, mais ce sont surtout les enfants qui en souffrent. Nous avons entendu aujourd'hui un récit de ces souffrances, un témoignage direct parmi des centaines, voire des milliers d'autres. La nature des conflits a changé et plus de 90 % des victimes sont des civils, dont au moins la moitié sont des enfants. Les enfants constituent plus de 65 % des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Derrière ces données statistiques sèches, il y a une douleur humaine considérable, dont le fardeau retombe sur les épaules

encore fragiles des enfants. Ils ont perdu leurs parents, leurs foyers ont été détruits, leurs familles ont été dispersées, ils vivent dans la misère, il leur est impossible de poursuivre leur études et ils subissent les effets de traumatismes psychologiques à long terme.

À l'évidence, la communauté internationale doit prendre des mesures lorsque des événements graves se produisent dont les conséquences peuvent affecter les enfants. Cependant, la meilleure manière de protéger les enfants consiste à empêcher que des conflits n'éclatent ou à les régler avant qu'ils ne prennent un caractère aussi destructeur. Nous ne saurions trop insister sur le rôle qui incombe à l'Organisation des Nations Unies et à son Conseil de sécurité en la matière.

Nous nous félicitons de ce que notre Conseil, l'instance qui porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'attache à la question des enfants dans les conflits armés. En outre, la Russie estime que l'initiative des tâches humanitaires liées à la protection des enfants relève en premier lieu des agences spécialisées et des organisations humanitaires, à savoir l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, le Haut commissariat aux réfugiés, le Comité international de la Croix Rouge et d'autres organes ayant leurs propres mandats et qui sont autonomes aux niveaux opérationnel et financier.

L'adoption, le 25 mai 2000, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés a constitué une importante victoire dans la défense des intérêts des enfants. Ce document est appelé à conférer une protection réelle aux enfants se trouvant dans des situations de guerre, mais nous ne devons pas nous arrêter à ce stade. La Fédération de Russie lance un appel à tous les États pour qu'ils fixent l'âge minimum d'enrôlement volontaire à 18 ans. Ce problème a fait l'objet de discussions approfondies lors de la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui s'est tenue en septembre dernier à Winnipeg et à laquelle la délégation russe a participé. Nous estimons que les échanges de vues qui y ont eu lieu ont été extrêmement utiles et devraient être poursuivis.

Nous sommes profondément convaincus que les problèmes des enfants ne se limitent pas seulement aux conflits armés. La protection des enfants doit être abordée sous un angle quelque peu élargi. L'abandon, la toxicomanie des enfants, la traite des enfants allant même jusqu'au trafic de leurs organes ou de leurs tissus, l'exploitation sexuelle des enfants – voilà une liste qui est loin d'être complète des problèmes aigus qui menacent les enfants dans le monde contemporain et qui compromettent donc l'avenir de l'humanité entière.

Il y a aussi le problème entièrement distinct du terrorisme, qui devient de plus en plus manifeste et qui n'épargne ni les adultes ni les enfants. Notre vocation commune consiste à prévenir efficacement la prolifération de ces maux universels.

Nous accueillons très favorablement le rapport du Secrétaire général préparé à l'occasion de cette séance du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons du fait que nombre des recommandations qui y figurent ont été prises en compte dans le projet de résolution du Conseil et constitueront donc l'assise nous permettant de poursuivre et de renforcer nos efforts conjoints dans ce domaine très important.

Les enfants seront les gardiens de ce siècle naissant. En les protégeant de la guerre aujourd'hui, nous ferons un pas important vers l'édification d'un monde sans violence et sans conflit, un monde où régneront la démocratie et la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste. Vu l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance maintenant et de la reprendre à 15 h 15 cet après-midi.

La séance est suspendue à 13 h 20.